

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 4 février 2021 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

10-02-21

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2021
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 4 février 2021
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.3 - Signalisation / afficheur de vitesse
 - 6.4 - Recyclage des produits électroniques
 - 6.5 - Parc industriel
 - 6.6 - Entretien hiver rang Ste-Marie
 - 6.7 - Dérogation mineure / Fernand Rivest
 - 6.8 - Employé municipal
 - 6.9 - Trottoir rue Principale
 - 6.10 - Centre Civique
 - 6.11 - Écocentre
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Plan de gestion des matières résiduelles
 - 7.3 - Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes
 - 7.4 - Permis de construction
 - 7.5 - COBARIC
 - 7.6 - Loi sur les ingénieurs
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - Centre de services scolaire Beauce-Etchemin
 - 8.3 - Mini-Scribe
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

6.9 Trottoir rue Principale
6.10 Centre civique

6.11 Écocentre
7.6 Loi sur les ingénieurs

ADOPTÉE

11-02-21

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2021

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2021 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

12-02-21

4 - FINANCES

4.1 - Comptes fournisseurs au 4 février 2021

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 4 FÉVRIER 2021

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2100055	JACQUES TANGUAY	860,00	860,00
C2100056	FONDATION DU COEUR BEAUCE-ETCHEMIN	300,00	300,00
C2100057	PITNEYWORKS	2299,50	2299,50
C2100058	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	19277,00	19277,00
C2100059	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	5218,08	5218,08
C2100060	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	16907,67	16907,67
C2100061	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	110,83	110,83
C2100062	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS FRÉDÉRIK LAPOINTE	140,00 85,66	140,00 85,66
C2100063	AON HEWITT	3375,04	
C2100064	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	8905,79	
C2100065	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2635,98	
C2100065	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	436,85	
C2100066	SSQ GROUPE FINANCIER	4857,85	
C2100067	SOGETEL INC.	537,87	
C2100068	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	252,95	
C2100069	COOP STE-JUSTINE	1512,62	
C2100070	HYDRO-QUEBEC	2156,43	
C2100070	HYDRO-QUEBEC	608,82	
C2100070	HYDRO-QUEBEC	452,87	
C2100071	RÉGIE INTER DES ETCHEMINS	2199,50	
C2100072	PAGES JAUNES INC.	85,66	
C2100073	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	119,26	
C2100074	BELL MOBILITÉ INC.	101,81	
C2100075	ASSOCIATION DIRECTEURS MUNICIPAUX QUÉBEC	569,13	
C2100076	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	525,75	
C2100077	ELECAL	288,48	
C2100078	GARAGE GILLES ROY INC.	761,20	
C2100079	UAP INC.	239,96	
C2100080	VALERO ÉNERGIE INC.	2574,73	
C2100081	EUROFINS ENVIRONEX	254,38	
C2100081	EUROFINS ENVIRONEX	142,85	
C2100082	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	213,74	
C2100083	M.R.C. DES ETCHEMINS	3469,17	
C2100083	M.R.C. DES ETCHEMINS	10395,00	

C2100084	EMCO DISTRIBUTION LTEE	1802,45	
C2100085	RÉSEAU BIBLIO	9317,95	
C2100086	CWA / MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ	4918,52	
C2100087	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	89,29	
C2100087	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	37,72	
C2100087	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	68,54	
C2100087	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	371,45	
C2100087	EXTINCTEURS DE BEAUCE INC.	327,93	
C2100088	J.A. LARUE INC.	117,65	
C2100089	WEBLEX DESIGN INC.	3356,41	
C2100090	AUTOMATION R.L. INC.	255,24	
C2100091	LGC PRO LOGISTIQUE S.E.N.C.	45,94	
C2100092	RÉGIE INCENDIE SECTEUR EST DES ETCHEMINS	35190,64	
C2100093	STEAMATIC	1253,81	
C2100094	GLS	26,33	
C2100095	ENERGIES SONIC INC.	76,53	
C2100095	ENERGIES SONIC INC.	1994,81	
C2100096	MOTEURS ÉLECTRIQUES SAINTE-CLAIRE	141,70	
C2100097	ÉLEVEX QUÉBEC INC.	3839,02	
C2100098	GROUPE CCL	135,67	
	TOTAL	156240,03	45198,74
	SOLDE À PAYER	111041,29	
	ENCAISSE	191891,65	

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été déposée à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le conseil est informé des dossiers discutés lors de la dernière réunion de la Régie soient pour le budget 2021, le plan de mise en oeuvre et le rapport annuel.

De plus, le nouveau camion incendie devrait être livré vers les mois de mai ou juin 2021.

6.2 - Sécurité civile

La prochaine réunion du comité de sécurité civile devrait avoir lieu en février.

6.3 - Signalisation / afficheur de vitesse

Considérant les informations obtenues du ministère des Transports relativement à l'installation d'afficheur de vitesse le long de la route 204, le conseil municipal convient d'attendre le rapport qui sera déposé à la fin du projet pilote présentement en cours et qui a débuté en 2015.

13-02-21

6.4 - Recyclage des produits électroniques

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'entente proposé par l'ARPE-Québec pour l'implantation d'un point de dépôt officiel (PDO) visant à permettre aux citoyens et aux entreprises d'apporter leurs vieux produits électroniques dans le cadre du Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques;

QUE le directeur général soit par la présente autorisé à signer l'entente à intervenir entre l'ARPE-Québec et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

14-02-21

6.5 - Parc industriel

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de vendre aux Entreprises AKT inc une partie du lot 5 846 015 du cadastre du Québec qui sera situé dans le Parc industriel de Sainte-Justine ;

QUE ce lot possède une dimension de 300 pieds de largeur par 800 pieds de profondeur pour une superficie de 240 000 pi²;

QUE cette vente est consentie pour la somme de .17 le pi² ;

QUE les autres conditions sont énumérées dans la promesse d'achat signée entre les parties le 25 janvier 2021 ;

QUE le maire et le directeur général soient par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre Les Entreprises AKT inc et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

15-02-21

6.6 - Entretien hiver rang Ste-Marie

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte le partage des coûts relatifs à l'entretien d'hiver du rang Ste-Marie tel que proposé par la Municipalité de Saint-Cyprien pour les saisons hivernales 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 et ce, pour la somme de 3 900\$ le kilomètre pour chacune de ces trois années;

QUE les coûts relatifs à cet entretien seront partagés en proportion équivalente (50-50), le sel et le sable étant également inclus.

ADOPTÉE

16-02-21

6.7 - Dérogation mineure / Fernand Rivest

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par Fernand Rivest qui désire régulariser la marge de recul arrière de sa serre existante qui est localisée à 9,02 mètres de la ligne arrière comparativement à la norme prescrite de 10 mètres prévue à l'article 4.2.2 du règlement de zonage no 76-07 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la Loi le 21 janvier 2021 ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par Fernand Rivest qui désire régulariser la marge de recul arrière de sa serre existante qui est localisée à 9,02 mètres de la ligne arrière comparativement à la norme prescrite de 10 mètres prévue à l'article 4.2.2 du règlement de zonage no 76-07 ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux au demandeur ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

6.8 - Employé municipal

Le conseil demande au conseil municipal de préparer une description de tâches pour l'embauche d'un nouvel employé affecté aux travaux publics.

6.9 - Trottoir rue Principale

Suite à une demande relative à l'entretien des trottoirs dans le secteur est de la rue Principale, le conseil municipal convient de refuser cette demande en raison du fait que cet entretien entraînera le ramassage de la neige et l'aménagement d'un dépôt à neige qui devra être confectionné selon les normes environnementales présentement en vigueur.

17-02-21

6.10 - Centre Civique

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal demande des soumissions par invitation pour l'exécution des travaux de peinture de la Salle Gatién-Lapointe au Centre civique.

ADOPTÉE

18-02-21

6.11 - Écocentre

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte l'offre déposée par Stéphane Frigon du Groupe Pol pour le ramassage des pneus hors normes à faire recycler qui sont présentement sur le terrain de la Municipalité.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait à la fermeture du Centre sportif, au maintien de l'ouverture du Casse-croûte, à l'annulation des cours de danse, à la tournée virtuelle culturelle ainsi qu'au projet d'amélioration du Skate parc.

7.2 - Plan de gestion des matières résiduelles

Le directeur général remet au conseil le résumé de la rencontre d'information sur le PGMR 2023-2028 tenue à la MRC des Etchemins en janvier ainsi que le plan d'action visant à rencontrer les objectifs de la MRC dans ce dossier.

19-02-21

7.3 - Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Sainte-Justine ordonne au secrétaire-trésorier, conformément aux dispositions de l'article 1023 du Code municipal, de transmettre avant le vingtième jour de février 2021 au bureau de la MRC des Etchemins, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires:

- 1- Centre de villégiature à la source (William Deblois) sur le lot 3 915 973 pour une somme due de 1 168,70\$;
- 2- Forave Ltée sur le lot 3 916 142 pour une somme due de 2 682,12\$;
- 3- Centre de villégiature à la source (Tommy Fortier) sur le lot 3 915 973 pour une somme due de 1 208,41\$;
- 4- Kristina Larochelle sur le lot 3 915 685 pour une somme due de 5 239,49\$;
- 5- Gabriel Paquet sur le lot 3 915 310 pour une somme due de 327,53\$;
- 6- Pierre St-Georges sur le lot 3 915 155 pour une somme due de 1 527,24\$;
- 7- Centre de villégiature à la source (Mike Vachon-Audet) sur le lot 3 915 973 pour une somme due de 1 204,25\$.

ADOPTÉE

7.4 - Permis de construction

Le directeur général remet au conseil le comparatif annuel pour les années 2019 et 2020 montrant le nombre de permis émis et le montant estimatif de la valeur des travaux réalisés au cours de ces 2 années.

7.5 - COBARIC

Cette rencontre du 2 février avec Véronique Brochu et Yannick Bourque du COBARIC était inscrite dans le cadre de la Tournée municipale de validation des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques de cet organisme.

Elle avait pour but de présenter le COBARIC et activités réalisées, ceux-ci nous ont présenté le mandat du MELCC envers les organismes de bassins versants, le plan concerté (modélisation hydrologique et les résultats pour la MRC et notre municipalité, la validation des scénarios et des objectifs de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que le besoin des municipalités et l'inventaire des actions réalisées.

Il fut également question des différents services offerts par cet organisme.

7.6 - Loi sur les ingénieurs

Le directeur général informe le conseil municipal des nouvelles dispositions de la Loi sur les ingénieurs qui est entrée en vigueur le 24 septembre 2020.

Selon les informations obtenues au cours de la rencontre d'information offerte par des représentants de l'Ordre des ingénieurs, il en ressort que des pressions

devront être exercées sur le Gouvernement du Québec afin de modifier cette loi qui vise, entre autres, à requérir un plan d'ingénieur pour remplacer un ponceau existant ou pour installer des tuyaux pour la confection d'une entrée privée.

Monsieur le maire informe le conseil que cette nouvelle loi fera l'objet de discussions au conseil des maires de la MRC.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transmise aux membres du conseil municipal.

8.2 - Centre de services scolaire Beauce-Etchemin

Cette correspondance du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin vise à informer le conseil municipal suite au dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024.

8.3 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de février 2021 est remis aux membres du conseil.

20-02-21

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité :

QUE cette séance soit levée à 20h55.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT